

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 juin 2026

“95 % des salariés accompagnés déclarent monter en compétences” : l'ANRH publie la première mesure d'impact social de son modèle en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'univers professionnel

Une étude menée conjointement avec RYDGE Conseil met en lumière les effets concrets et positifs du travail sur l'employabilité, l'autonomie, la stabilité personnelle et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Une première démarche de mesure d'impact :

Depuis plus de 70 ans, l'ANRH (Association Nationale pour l'insertion et la Réinsertion des personnes en situation de Handicap), acteur majeur du handicap et de l'emploi, accompagne des personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel au sein de ses établissements et chez ses entreprises clientes.

En 2025, cette entreprise associative reconnue d'utilité publique a engagé, avec l'appui de RYDGE Conseil, une première démarche d'évaluation de l'impact social de son modèle afin d'objectiver les effets réels de son accompagnement.

Menée sur sept établissements pilotes représentant près de 30 % des effectifs, cette étude s'appuie notamment sur :

- 70 entretiens individuels approfondis,
- Des focus groupes managériaux,
- L'analyse de plus de 1 300 réponses à une enquête interne,
- L'exploitation des données sociales et opérationnelles de l'ANRH

Une étude riche d'enseignements sur l'employabilité des personnes en situation de handicap :

- 95 % des collaborateurs accompagnés déclarent avoir développé leurs compétences depuis leur arrivée à l'ANRH,
- 80 % estiment que leur travail est utile,
- 70 % déclarent avoir élargi leur cercle social grâce au travail,
- 36 % se projettent désormais dans une entreprise classique
- 25 % ont accédé à davantage de responsabilités

Le modèle de l'ANRH : la force de l'inclusion par le travail

Le rapport met en évidence huit grands effets produits par le modèle ANRH sur les personnes accompagnées :

- développement des compétences,
- compensation des effets du handicap,
- autonomie,
- stabilité personnelle,
- socialisation,
- confiance en soi, fierté et sentiment d'utilité
- intégration des codes de l'entreprise,
- projection vers l'emploi.

Le rapport souligne également que 86 % des bénéficiaires de l'ANRH sont en CDI, que la majorité est recrutée avec peu ou pas de qualification initiale, et que toutes les formes de handicap, visibles ou invisibles, sont représentées, à tous les niveaux de l'organisation.

Ces effets sont rendus possibles par la combinaison de 5 leviers complémentaires et indissociables :

1. un encadrement de proximité renforcé (taux d'encadrement d'1/8 au lieu de 1/13 en entreprise classique)
2. un accompagnement psycho-social et professionnel intégré (assistantes sociales, psychologues et chargés d'insertion)
3. une culture organisationnelle au service du handicap
4. une organisation adaptée du travail pour compenser les effets du handicap (effectifs renforcés, aménagement du travail)
5. Des entreprises clientes confient des prestations exigeantes (modèle 100 % orienté production)

Une inclusion connectée à l'économie réelle

L'étude met également en lumière un point clé du modèle ANRH : l'inclusion ne repose pas sur des activités occupationnelles mais sur des prestations économiques réelles et exigeantes réalisées pour des entreprises clientes publiques et privées.

Aujourd'hui grâce à l'ANRH :

- 100 % des collaborateurs travaillent sur des prestations clients réelles
- 40 % travaillent directement sur site client
- 90 % des clients se déclarent satisfaits des prestations réalisées

Pour l'ANRH, cette immersion dans l'économie réelle constitue un levier essentiel de montée en compétences et d'employabilité durable.

David Bourganel, Directeur Général de l'ANRH déclare : « *Ce rapport confirme une conviction forte : le travail peut être un puissant levier d'inclusion, de stabilité et de reconstruction. Derrière les chiffres, il y a des trajectoires de vie, des personnes qui retrouvent une place, une confiance et une perspective professionnelle durable.* »

Nicolas Beaudouin, Associé cofondateur et membre du CODIR de RYDGE Conseil déclare : « *Cette démarche permet d'objectiver des effets que beaucoup pressentaient intuitivement : l'impact du travail dépasse largement la seule dimension économique. Il agit aussi sur l'autonomie, le lien social, la confiance et la capacité à se projeter dans l'avenir.* »

À propos de l'ANRH

Acteur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire, l'ANRH accompagne depuis plus de 70 ans des personnes en situation de handicap à travers 25 établissements répartis (entreprises adaptées, ESAT et centres de formation) dans 9 régions françaises. L'association emploie chaque année plus de 2400 collaborateurs – dont 78% en situation de handicap - dans des activités économiques variées au service d'entreprises publiques et privées. Plus d'infos : <https://www.anrh.fr/>

À propos de RYDGE Conseil

Fort d'un héritage de plus d'un siècle, depuis la Fiduciaire de France jusqu'à KPMG, RYDGE Conseil, acteur désormais indépendant, est résolument tourné vers l'accompagnement des dirigeants de TPE, PME, ETI et d'associations. Avec 200 implantations, 100 000 clients et 4 500 collaborateurs, RYDGE Conseil réunit une expertise pluridisciplinaire (expertise comptable, gestion sociale, avocats, conseil financier et opérationnel), des solutions digitales de pointe et une proximité forte avec les territoires. Chez RYDGE Conseil, les collaborateurs ne sont pas seulement des experts : ils sont des partenaires engagés, aux côtés de celles et ceux qui font vivre l'économie locale. Plus d'infos : <https://www.rydge.fr/>

Contact Presse

ANRH : Oriane Desgeorge - o.desgeorge@anrh.fr

RYDGE Conseil : Image 7 – rydge@image7.fr